

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Arts du spectacle

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Arts du spectacle* propose une formation sur trois ans, théorique et pratique, qui décline la mention en trois parcours : *Cinéma, Théâtre et Danse*. Elle est conçue selon une spécialisation progressive : le premier semestre (S1) de la première année de licence (L1) offre une formation de culture générale artistique commune aux trois parcours puis, à partir du deuxième semestre, les étudiants choisissent l'une des trois disciplines artistiques pour les cours d'esthétique, d'histoire et de théorie. La formation fait également une large place aux enseignements pluridisciplinaires, conservés jusqu'en troisième année de licence (L3), ainsi qu'aux enseignements transversaux (méthodologie, informatique et langue). Elle délivre des connaissances essentiellement sur le plan historique, théorique et esthétique et propose en outre un atelier pratique et de recherche chaque semestre. Aux semestres 3 et 5 (S3 et S5) sont ajoutées des unités d'enseignement (UE) traitant du droit et de l'économie de ces pratiques artistiques, mettant l'accent sur la découverte de leur contexte professionnel.

La licence *Arts du spectacle* se présente donc résolument comme une licence axée sur l'apprentissage et la méthodologie de la recherche. Elle vise à former des étudiants aptes à intégrer le master *Arts du spectacle et audiovisuel* de l'Université de Strasbourg ou d'autres masters dans le champ des arts de l'écran et des arts de la scène, à candidater aux concours d'entrée d'écoles professionnelles ou artistiques ou encore à développer une pratique artistique personnelle. Elle est adossée à l'équipe d'accueil (EA) ACCRA (Approches contemporaines de la création et de la réflexion artistiques - EA 3402) et à un réseau de partenariats locaux et régionaux.

Analyse

Objectifs

La licence *Arts du spectacle* articule de manière pluridisciplinaire trois spécialités : cinéma, danse, théâtre. Elle est explicitement centrée sur des connaissances générales, sur l'apprentissage d'une « pensée complexe », et non sur la formation de « praticiens ». Cette nature « résolument universitaire » de la formation est affirmée, alors que la maquette pédagogique intègre chaque semestre un atelier de pratique, qu'elle revendique de former également les étudiants à la connaissance du milieu professionnel des arts du spectacle vivant et qu'elle encourage les étudiants à effectuer des stages en deuxième année de licence (L2) et L3, tout en déplorant que trop peu d'étudiants se saisissent de cette opportunité.

Outre que de poser le temps de la découverte comme nécessaire dans des domaines engageant *a priori* tellement l'individu et même le corps (en particulier dans le domaine de la danse), l'acte créatif peut paraître éminemment paradoxal, voire problématique. Il conviendrait de réfléchir à cette tension entre le versant recherche et le versant professionnel, entre, d'une part, le discours tenu par l'équipe enseignante de la formation et, d'autre part, les objectifs affichés dans le document de présentation de la formation (ce document mentionne parmi les objectifs l'existence d'ateliers permettant d'appréhender les « techniques et savoir-faire liés aux arts du spectacle » et la « connaissance pratique » de ces arts).

<p>Les objectifs d'apprentissage sont déclinés de manière large et généreuse (culture, autonomie, capacité de documentation, connaissance du milieu professionnel, ouverture sur les autres arts) mais sans que l'on identifie toujours, au regard des contenus d'UE et surtout des dispositifs d'encadrement, comment ces objectifs pourraient être atteints.</p> <p>Une liste précise de métiers auxquels cette formation favorise l'accès est communiquée, mais elle reste hypothétique en l'absence de toute information fournie par le dossier sur l'insertion professionnelle des étudiants.</p>
<p>Organisation</p>
<p>L'organisation de la formation est clairement conçue, selon une logique évolutive des UE. Elle vise une approche chronologique de chaque discipline, de ses formes et de ses enjeux historiques, conceptuels et esthétiques, et mêle lecture de textes théoriques et analyse d'œuvres et de spectacles particuliers. Elle prévoit une spécialisation progressive à partir du S2 de la L1, à partir d'un socle de culture générale artistique commune (le S1 de la L1 offre une formation commune aux trois parcours). Elle est largement pluridisciplinaire, avec six UE interdisciplinaires dites d'ouverture favorisant les possibilités de passerelles vers d'autres formations de l'Université.</p> <p>On note cependant que beaucoup de disciplines, pourtant essentielles, sont laissées au choix de l'étudiant : par exemple en L2, Méthodologie et/ou Projet et/ou Informatique et aussi Enseignement théorique interdisciplinaire et/ou Découverte du monde professionnel. Or le taux d'échec, particulièrement important en L1, montre qu'un enseignement obligatoire en méthodologie, avec tutorat et groupes homogènes de travaux dirigés, serait nécessaire.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La licence <i>Arts du spectacle</i> est la seule formation universitaire tri-disciplinaire (théâtre, danse, cinéma) de ce type dans le Grand Est. Sa position est <i>a priori</i> favorable, dans un environnement riche, et elle peut venir en complément des formations pratiques délivrées par les écoles supérieures d'art régionales comme l'Ecole supérieure des arts décoratifs (ESAD) de Strasbourg ou l'École nationale des arts de marionnette à Charleville-Mézières. Il est très problématique qu'elle n'ait pas tissé de liens avec celles-ci. L'ancien partenariat avec l'ESAD n'existe plus. Des partenariats sont en projet mais n'ont encore débouché sur aucune réalisation concrète. N'y a-t-il pas d'accords avec le Conservatoire de Strasbourg et ses départements danse et théâtre, contrairement aux liens tissés par le département de musicologie avec l'Académie supérieure de musique ?</p> <p>Une quinzaine d'autres partenariats sont énumérés, attestant d'un maillage serré avec les nombreuses structures associatives, institutions culturelles et professionnelles de la région Grand Est.</p> <p>La licence est par ailleurs adossée à l'EA ACCRA - EA 3402.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>Le dossier insiste sur le besoin de la formation en enseignants titulaires et le sous-encadrement criant de la formation qui compte un très grand nombre d'inscrits (503 en 2015-2016, presque 800 prévus pour 2016-2017). Cette croissance des effectifs prouve l'attractivité de la formation.</p> <p>L'équipe est formée de neuf enseignants-chercheurs (EC) titulaires, dont seulement deux professeurs, et d'une soixantaine de chargés de cours provenant de milieux professionnels très variés. Cette diversité est évidemment une richesse pour les étudiants mais occasionne aussi des difficultés manifestes de cohérence et de coordination dans le contenu des cours proposés. Les étudiants réclament davantage de suivi de la part des EC eux-mêmes, comme l'attestent les comptes rendus des conseils de perfectionnement.</p> <p>Le manque se fait particulièrement sentir pour les enseignements en danse car ce parcours ne compte aucun titulaire, ce qui pourrait remettre en cause l'existence même de cette spécialité, et pour tout ce qui touche au suivi et à l'insertion professionnelle des étudiants (les étudiants déplorent également, outre l'absence de suivi de leur devenir, l'absence d'encadrement des stages et de projets Erasmus).</p> <p>On souligne cependant l'intervention de nombreux docteurs dans la formation et la présence d'une comédienne en tant que professeur associé (PAST).</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Sur la période 2013/2015, la formation compte une moyenne de plus de 300 inscrits en L1, 140 en L2 et 130 en L3. Les effectifs sont en augmentation constante, vertigineuse même, puisque 800 étudiants étaient envisagés pour 2016/2017. Cette proportion paraît très fortement déraisonnable au regard des problèmes de fonctionnement, des limites d'encadrement, comme des perspectives professionnelles.</p> <p>Le plus préoccupant est le taux d'échec ou de réorientation en L1 : en 2014, 104 étudiants sur 324 inscrits administratifs en L1 sont admis en L2 ; en 2015, 69 sur 340. Malgré une amélioration en 2014, avec 102 étudiants diplômés sur 130 inscrits en L3, la situation se détériore à nouveau en 2015, avec 87 diplômés sur 134 inscrits.</p> <p>Aucun dispositif de suivi n'est mis en place. L'équipe pédagogique déplore de n'avoir aucun moyen humain ni financier à consacrer à la poursuite d'études et au suivi professionnel des étudiants. Aucun chiffre n'est fourni sur cet aspect.</p> <p>L'équipe tente néanmoins de veiller à l'information et aux questions de réorientation avec les étudiants qui sont invités à suivre des cours dans d'autres formations. Des passerelles sont mises en place d'un champ disciplinaire à l'autre.</p>

<p>Place de la recherche</p>
<p>La formation est adossée à l'équipe d'accueil ACCRA - EA 3402. Des cours sont intégrés à la formation pour présenter la méthodologie et la connaissance pratique de la recherche. On relève le projet personnel et professionnel au sixième semestre (S6) qui permet aux étudiants de s'initier à la recherche et de produire un dossier scientifique. Aucune articulation avec le master <i>Arts du spectacle et audiovisuel</i> n'est indiquée dans le dossier (absence de chiffres sur les entrées en master). C'est hautement problématique, d'autant que l'entrée en master est un des principaux objectifs visés. Aucun chiffre non plus n'est communiqué sur les entrées dans les écoles supérieures d'art.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les nombreux intervenants professionnels, les cours à caractère pratique et professionnel ainsi que les partenariats établis avec le milieu culturel montrent certes le souci de l'équipe pédagogique de travailler en lien avec le terrain. On constate cependant la position tranchée de l'équipe pédagogique quant à son souhait d'apporter une formation d'abord et presque exclusivement de type académique aux étudiants. D'autre part, les nombreuses difficultés matérielles, évoquées à plusieurs reprises dans le dossier, et concernant à la fois le manque de locaux adaptés aux ateliers et la pénurie de salles équipées en matériel informatique, paraissent bloquer d'autres formes d'innovations ou de tentatives de résolution des problèmes rencontrés pour tout ce qui touche à l'enseignement pratique, technique, professionnel, artistique. Même si la licence <i>Arts du spectacle</i> ne se présente pas comme une licence professionnelle, force est de constater que la part accordée à la professionnalisation est très mince.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Les stages, basés sur le volontariat, sont proposés de manière optionnelle, ce qui semble très insuffisant. Cette offre répond pourtant à une forte demande étudiante. Or un faible nombre d'étudiants profitent de cette possibilité, trop peu valorisée et encadrée faute de moyens humains, pour de nombreuses raisons : incompatibilité d'emplois du temps, activité salariée, difficulté pour les structures d'embaucher des stagiaires pour de si brèves durées (70 heures en L2 et 105 heures en L3). On relève aussi l'existence de projets tuteurés permettant à chaque étudiant de préciser son projet personnel et professionnel au S6. Ces projets sont eux aussi facultatifs.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Des partenariats internationaux ont été mis en place avec six universités étrangères en Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud. Entre trois et huit étudiants partent chaque année pour un ou deux semestres, ce qui est à souligner, et les échanges entre enseignants (avec les universités de Bruxelles et Montréal) pour les années 2015 et 2016 attestent de l'activité de ces relations internationales. En revanche, le document mentionne un budget insuffisant alloué à la dimension internationale et surtout un manque de partenaires anglophones. L'équipe réfléchit à des formules du type « <i>summer</i> » ou « <i>winter school</i> » qui paraissent astucieuses. Il semble que les échanges ERASMUS soient au point mort, du fait du manque de personnel chargé de leur mise en place, ce que déplorent les étudiants dans les conseils de perfectionnement.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>On note l'importance des UE d'ouverture pour aider la transition des étudiants d'un parcours ou d'une mention à l'autre et l'existence des ateliers de soutien renforcé proposés aux étudiants qui rencontrent des difficultés en méthodologie. Ces ateliers sont animés par un enseignant de lettres. Le recrutement paraît plus que pléthorique au regard des possibilités d'encadrement comme des ressources en locaux (« groupes surchargés », « amphis trop petits », « pénurie de salles »). Il est nécessaire de reconsidérer les modalités de recrutements (le recrutement sur dossier devrait être envisagé). La question du « contingentement » ne paraît avoir été envisagée que de manière partielle, pour la seule filière cinéma, alors qu'elle s'impose. On comprend mal pourquoi les années à contingentement « rigidifient » les passerelles d'un parcours à l'autre ; bien au contraire, une sélection adaptée est en général garante d'une meilleure orientation et d'évidents progrès en termes d'encadrement comme de résultats. Il n'existe pas de dispositif de suivi des études, faute de moyens humains pour l'assurer.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'enseignement de la formation est en présentiel exclusivement sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), respectivement pour 60 % et 40 % du volume horaire global d'enseignement.</p> <p>Le document délivre peu d'informations sur la place du numérique dans la formation. La plate-forme <i>Moodle</i> semble peu utilisée, de même que les possibilités de cours en ligne (ces éléments sont peu renseignés). Les étudiants sont formés à l'usage du numérique et de l'espace numérique de travail (ENT) au S1.</p> <p>Une attention est portée aux étudiants en situation de handicap, aux sportifs et aux artistes de haut niveau, tout cela dans la mesure du possible étant données les limites de l'encadrement pédagogique.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les étudiants sont évalués selon le régime de l'évaluation continue intégrale préconisée par la présidence de l'Université. Des contradictions pour le moment non résolues sont mentionnées entre cette évaluation continue intégrale et les modalités d'examens et de rattrapage. La solution n'est pas évoquée à ce stade. Les étudiants se plaignent de la différence des critères d'évaluation des travaux selon les intervenants.</p> <p>Les comptes rendus des conseils de perfectionnement relèvent « les très nombreux problèmes de notes dus à des erreurs de saisie, problèmes accrus par les erreurs d'intitulés dans les bulletins de notes », qui auraient provoqué des phénomènes d'étudiants « recalés lors de candidatures à d'autres formations ».</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>L'équipe tente de pallier les problèmes d'effectifs et d'échec par des dispositifs adaptés, tels qu'une information auprès des lycées, une semaine d'accueil avant la rentrée, la constitution de groupes homogènes pour les TD, la mise en place de responsables de groupes, l'accompagnement et le soutien, mais « sur rendez-vous », ce qui ne peut remplacer un système de tutorat, lequel se heurte aux problèmes récurrents de cette formation : sureffectif / sous encadrement.</p> <p>Le projet personnel professionnel est une bonne initiative qui permet aux étudiants de faire un bilan de leurs compétences, une projection de leurs besoins et de se documenter sur les métiers liés aux arts du spectacle. Il devrait toutefois s'appuyer sur de véritables expériences d'insertion professionnelle et de stages, que rien ne peut à ce niveau remplacer.</p> <p>Une initiative mérite d'être soulignée : grâce au partenariat avec l'Espace Avenir de l'Université, les lycéens peuvent assister à certains cours dans le département Arts du spectacle.</p>
Suivi des diplômés
<p>Aucune donnée n'est disponible sur ce point, selon le dossier faute de moyens humains et administratifs.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>On salue la présence d'anciens étudiants et d'étudiants du cursus dans le conseil de perfectionnement, mis en place en 2014/2015. Sont également présents les enseignants et intervenants extérieurs à la formation ainsi que des représentants du milieu artistique et professionnel. Les comptes rendus précis et assez exhaustifs des réunions du conseil de perfectionnement font remonter nombre de dysfonctionnements que la seule bonne volonté de l'équipe ne peut permettre de résoudre. Ils montrent aussi que le postulat d'une formation ne visant qu'à « perfectionner la pensée » n'est pas en phase avec les représentations et les attentes de nombreux étudiants.</p> <p>Il est à la fois regrettable et dommageable pour la formation et son dynamisme qu'il n'existe pas de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La bonne volonté et l'implication de l'équipe pédagogique.
- La situation favorable de la formation dans un environnement riche qui offre peu de concurrence universitaire comparable.
- La dimension pluridisciplinaire revendiquée, source d'enrichissement culturel et artistique pour les étudiants.
- L'attractivité des disciplines.

Points faibles :

- Un sureffectif spectaculaire mis en regard du nombre d'enseignants titulaires.
- L'absence excessive de dimension pratique et en particulier l'absence d'un stage obligatoire.
- Le manque de moyens humains et matériels pour être à la hauteur des ambitions de la formation en termes de suivi des étudiants et d'encadrement pédagogique.
- Le manque quasi rédhibitoire d'enseignant titulaire pour enseigner la danse.
- Le manque d'échanges ERASMUS et l'inexistence des relations avec des partenaires anglophones.
- L'absence totale de suivi du devenir des étudiants.

Avis global et recommandations :

Les deux points hautement problématiques de la licence *Arts du spectacle* sont son absence d'articulation à la pratique et la faiblesse de l'encadrement des étudiants par des enseignants titulaires. Que les étudiants de cette formation se destinent à la recherche ou au monde professionnel de la culture ou à une activité artistique, ils se coupent de la sève même des disciplines enseignées (cinéma, mais surtout théâtre et danse) s'ils ne les approchent pas davantage du point de vue de la pratique. Un bon chercheur dans ces disciplines doit tout autant être ouvert sur le monde artistique et par conséquent être en coalescence avec lui.

On évalue avec une grande inquiétude les étudiants de L3 qui n'auront pas de vue pratique sur le métier, n'intégreront pas un master et auront des difficultés à envisager une poursuite d'études. Il est donc impératif de rééquilibrer à l'intérieur du cursus les disciplines d'érudition et les aspects pratiques et de rendre les stages obligatoires.

Au regard de l'attractivité de la formation, deux orientations seraient possibles : ou bien l'Université s'engage résolument dans le soutien de cette formation et lui fournit les moyens humains, matériels et financiers d'accueillir en nombre les étudiants et de développer la dimension pratique, la réalisation des stages et l'ouverture à l'international ; ou bien la capacité d'accueil en L1 est revue à la baisse, ce qui suppose de restreindre les inscriptions, soit par le contingentement, soit par d'autres moyens, afin de mettre en correspondance les moyens humains et le nombre d'étudiants.

Le réseau des partenariats avec les écoles supérieures en art serait à consolider et à élargir, de même qu'il conviendrait de s'ouvrir davantage à l'international.

Enfin, il serait important de se doter d'outils fiables de suivi des étudiants et des diplômés, d'utiliser réellement les outils numériques et de mettre en place un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence

Mention : *Arts du spectacle*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr